



EOLE S'ENGAGE À VOTRE ÉCOUTE

UNE STRUCTURE POUR VOUS RÉPONDRE 24H/24 7J/7

LE PROJET EOLE

Eole, projet du prolongement de la ligne E du RER vers l'ouest de 55 km, va transformer la mobilité en Ile-de-France. Dès 2024, 620 000 voyageurs bénéficieront d'une nouvelle ligne, d'Est en Ouest qui permettra la désaturation des RER (A, B & D), de la gare Saint-Lazare et des gains de temps. La nouvelle ligne E va être la ligne la plus interconnectée au réseau (10 mètres, tous les RER, les futures lignes du Grand Paris Express...). Ce projet est piloté en maîtrise d'ouvrage par SNCF Réseau.

 + d'infos sur le projet www.rer-eole.fr

DES TRAVAUX D'ENVERGURE

Situé à 30 mètres sous terre, une nouvelle infrastructure en tunnel permettra sur 8 km de relier Hausmann Saint-Lazare à Nanterre. 10 puits seront creusés en surface pour permettre d'amener les infrastructures et le matériel nécessaire au creusement du tunnel. Ces travaux sont réalisés en zone dense (bureaux, habitations individuelles et collectives), c'est pour cela qu'un périmètre de zone d'influence géotechnique a été défini : la ZIG. Sur ce périmètre plus sensible est mis en place une structure en charge de répondre à toutes vos questions concernant votre habitation : « AMO BÂTI » : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur le bâti.

L'AMO BÂTI EN 2 PHASES

① En amont des travaux, une phase dite de référés préventifs

➤ Un expert en construction, désigné par le tribunal administratif, fait un état des lieux et expertise les bâtis sur la zone de la ZIG.

LA PROCÉDURE DES RÉFÉRÉS PRÉVENTIFS

- SNCF Réseau adresse sa demande au tribunal.
- Le tribunal informe par courrier les propriétaires de l'immeuble ou syndicat de copropriété de cette demande.
- L'expert, désigné par le tribunal, organise la visite des lieux (4-6 mois avant les travaux).
- Les propriétaires de l'immeuble ou syndicat de copropriété sont conviés par courrier à cette visite des lieux.
- L'expert procède aux examens et constats utiles à l'appréciation des désordres existants ou identifiés dans le cours des travaux.
- L'expert rédige son rapport final à l'issue de sa mission, qu'il transmet à l'ensemble des personnes concernées.

② Pendant les travaux

➤ **Tout au long des travaux**, une cellule téléphonique d'experts est à l'écoute de l'ensemble des personnes résidants sur la zone de la ZIG, sur les questions telles que les nuisances sonores, les vibrations, les dégradations éventuelles sur les bâtis, etc.

➤ **Pour savoir, si vous êtes concernés**, connectez-vous sur le site www.rer-eole.fr/le-trace-du-tunnel (voir la carte sur le site Internet).

➤ **Pendant les travaux**, l'expert en construction désigné par le tribunal administratif, visite les parties communes et enterrées de certains bâtis, en présence du propriétaire ou du représentant, pour vérifier l'état des bâtis.

COMMENT JOINDRE L'AMO BÂTI ?

Un numéro de téléphone est mis à votre disposition pour toutes vos questions relatives au bâti.

Appelez le 01 41 29 36 16 – 24h/24 – 7j/7

Un expert est à votre écoute :

- Pour répondre aux questions liées au bâti.
- Pour les dommages sur votre votre bâti liés aux travaux, une visite sur site sera calée dans les plus brefs délais.



+ D'INFORMATION
SUR LE PROJET

LE SITE DU PROJET
www.rer-eole.fr

UN CONTACT UNIQUE
contact@rer-eole.fr